

## **L'Open Sky paraphé ce mercredi**

Aujourd'hui le Maroc, 13-12-2005

Par : Adam Wade

**Toujours en phase de négociations, l'Open Sky entre le Maroc et l'Union européenne devrait être signé mercredi dans l'après-midi à Marrakech, en marge de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur les transports.**

L'accord d'ouverture du ciel entre le Maroc et l'Union européenne sera signé à Marrakech, dans l'après-midi du mercredi 14 décembre 2005. Le protocole d'Open Sky sera signé en même temps que la déclaration commune relative au programme Galileo, système européen de navigation par satellite.

Ces deux signatures coïncident avec la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur les transports, rencontre étalée sur deux jours, les 14 et 15 décembre. Plusieurs ministres en charge des Transports des pays de la zone Euromed y sont attendus. La conférence devra plaider pour l'amélioration des liaisons de transport dans la région et une meilleure visibilité du partenariat entre les deux rives de la Méditerranée, dans le contexte particulier de la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration de Barcelone et de la consécration de l'année 2005 comme «Année de la Méditerranée».

L'éventualité d'une ouverture du ciel marocain aux compagnies européennes et surtout aux redoutables low cost comme Rynair et Easy Jet est diversement apprécié par les compagnies aériennes sur place.

S'exprimant en son nom personnel, Jawad Zyatt, ex-directeur des aménagements touristiques au ministère du Tourisme et désormais directeur général de la nouvelle compagnie aérienne en phase de constitution, trouve que «l'Open Sky est indispensable pour avancer dans la vision 2010».

Et d'ajouter que «paradoxalement, le secteur aérien est l'une des rares activités à être encore verrouillé». Mais, avertit-il, «pourvu qu'il y ait équilibre».

C'est cet équilibre qui inquiète un cadre de la Royal Air Maroc s'exprimant sous couvert de l'anonymat. «Le droit d'établissement sera-t-il réciproque de part et d'autre», s'interroge-t-il ? Pas de commentaires non plus chez Atlas Blue, la filiale low cost de la RAM.

A rappeler que la réglementation sur le droit d'établissement varie d'un pays à l'autre de l'Union européenne. Dans certains pays, les restrictions sont importantes alors que chez d'autres, la libéralisation est déjà enclenchée.

D'ailleurs, la France ne serait pas le meilleur exemple en matière de libéralisation puisque, commente un cadre, les opérateurs, comme Air France, n'hésiteraient pas à opposer tout l'arsenal juridique en leur faveur pour mettre les bâtons dans les roues de Easy Jet si cette dernière venait à s'intéresser à l'axe sensible Casablanca-Paris.

Si pour les négociateurs marocains, le Royaume a obtenu de l'Europe ce qu'elle n'a jamais concédé à un pays tiers, chez les opérateurs la prudence est de mise. Beaucoup de questions restent en suspens.

En plus d'Aigle Azur, sur Paris-Marrakech et Paris-Oujda, depuis le 10 décembre, Rynair tout comme Easy Jet sont pressentis au Maroc dès l'année prochaine. La concurrence s'annonce rude.